

# Fiche de données de sécurité

page: 1/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.05.2016

Version: 9.0

Produit: **Diethylaminoethylamine**

(ID Nr. 30036793/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.05.2016

## SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

## Diethylaminoethylamine

dénomination chimique: 2-aminoéthyl-diéthylamine

Numéro CAS: 100-36-7

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120081653-54-0000

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: utilisé uniquement en tant qu'intermédiaire selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), art. 18.

Utilisation appropriée: produit chimique

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:BASF SE  
67056 Ludwigshafen  
GERMANYAdresse de contact:BASF France SAS  
49, avenue Georges Pompidou  
92593 Levallois-Perret Cedex  
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

Téléphone: +49 180 2273-112

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3  
Acute Tox. 4 (par voie orale)  
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)  
Skin Corr./Irrit. 1A  
Eye Dam./Irrit. 1  
| Skin Sens. 1B

| H226, H311, H302, H317, H314

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

| Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H311	Toxique par contact cutané.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseil de Prudence (Prévention):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.05.2016

Version: 9.0

Produit: **Diethylaminoethylamine**

(ID Nr. 30036793/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.05.2016

P280	Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas inhaler les brouillards et vapeurs.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264	Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

## Conseils de prudence (Intervention):

P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P361 + P364	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P370 + P378	En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre sèche, de la mousse ou du dioxyde de carbone pour l'extinction

## Conseils de Prudence (Stockage):

P405	Garder sous clef.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

## Conseil de Prudence (Elimination):

P501	Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.
------	--

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: 2-AMINOÉTHYLDIÉTHYLAMINE

**2.3. Autres dangers**Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

## SECTION 3: Composition / Information sur les composants

### 3.1. Substances

#### Caractérisation chimique

contient: amine

2-aminoéthyl-diéthylamine

Numéro CAS: 100-36-7

Numéro-CE: 202-844-7

#### Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

2-aminoéthyl-diéthylamine

Teneur (W/W):  $\geq 99\%$  -  $\leq 100\%$

Numéro CAS: 100-36-7

Numéro-CE: 202-844-7

Flam. Liq. 3

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Acute Tox. 3 (par voie cutanée)

Skin Corr./Irrit. 1A

Eye Dam./Irrit. 1

Skin Sens. 1B

H226, H311, H302, H317, H314

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

### 3.2. Mélanges

Pas applicable

## SECTION 4: Premiers Secours

### 4.1. Description des premiers secours

Retirer immédiatement les vêtements souillés. En cas de risque de perte de conscience, installer et transporter la victime en position latérale stable. Le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle. Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., D'autres symptômes sont possibles

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu. Prophylaxie de l'oedème pulmonaire. Surveillance médicale pendant au moins 24 heures.

---

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

oxydes d'azote, oxydes de carbone

Lors d'un dépassement de la température de décomposition, des vapeurs toxiques sont dégagées.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter l'inhalation. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

## **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Eliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale.

## **6.4. Référence à d'autres sections**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

---

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

## **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Manipuler sous gaz inerte sec. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

## **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Séparer des acides et des substances formant des acides.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver sous gaz inerte.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 24 Mois

Les données relatives à la durée de stockage, figurant dans la présente FDS, ne constituent pas un engagement, ni une garantie quant aux propriétés d'application.

## **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

---

# **SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**

## **8.1. Paramètres de contrôle**

### Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A ).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN 374):

p.ex. caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène, chlorure de polyvinyle (PVC) entre autres.

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):

élastomère fluoré (FKM) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température).

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale ((p. ex. EN 166) et bouclier de protection du visage

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. La substance a été enregistrée en tant qu'intermédiaire isolé transporté. Le fabricant/importateur a reçu la confirmation par l'utilisateur que la substance est utilisée dans des conditions strictement contrôlées conformément à l'article 18 du règlement (CE) N°1907/2006 REACH. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide	
Couleur:	incolore à jaune	
Odeur:	d'amine	
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.	
Valeur du pH:	11,6 (10 g/l, 20 °C)	
Point de fusion:	< -70 °C	
Point d'ébullition:	144 °C (1.013 hPa)	(autre(s))
Point d'éclair:	Données bibliographiques. 35,5 °C	(DIN 51755)
Vitesse d'évaporation:	La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.	
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs inflammables.	
Limite inférieure d'explosivité:	0,7 %(V) (25 °C, 7 hPa)	
Limite supérieure d'explosivité:	Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides.	
Température d'auto-inflammation:	245 °C	
Pression de vapeur:	5,33 mbar (20 °C) 29,83 hPa (50 °C)	(Ligne directrice 104 de l'OCDE) (Ligne directrice 104 de l'OCDE)
Densité:	0,8177 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)	(ISO 2811-3)
Solubilité dans l'eau:	miscible (20 °C)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	0,1 (25 °C; Valeur du pH: 11)	(Ligne directrice 107 de l'OCDE)
Auto-inflammabilité:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme spontanément inflammable.	Test type: Autoinflammation spontanée à température ambiante.
Décomposition thermique:	375 °C, 430 kJ/kg, (DSC (DIN 51007)) Une décomposition thermique est possible au-dessus de la température indiquée.	



BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.05.2016

Version: 9.0

Produit: **Diethylaminoethylamine**

(ID Nr. 30036793/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.05.2016

Viscosité dynamique:	0,98 mPa.s (20 °C) La valeur a été déterminée par calcul à partir de la viscosité cinématique mesurée.	(OECD 114)
	0,7 mPa.s (40 °C) La valeur a été déterminée par calcul à partir de la viscosité cinématique mesurée.	(OECD 114)
Viscosité, cinématique:	1,19 mm <sup>2</sup> /s (20 °C)	(OECD 114)
	0,87 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)	(OECD 114)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	(autre(s))
Propriétés comburantes:	non comburant	

## 9.2. Autres informations

Aptitude à l'auto-échauffement: Pas applicable, le produit est un liquide

pKA:	9,91 (23 °C) 6,69 (23 °C)	(Ligne directrice 105 de l'OCDE) (Ligne directrice 105 de l'OCDE)
Volatilité/eau - air:	La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.	(calculé(e))
Adsorption/eau - sol:	KOC: 435; Log KOC: 2,64 Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue. Les données se réfèrent à la substance à l'état chargé.	(calculé(e))
Tension superficielle:	Du fait de sa structure chimique, aucune activité de surface n'est attendue.	
Répartition granulométrique:	La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé.	
Masse molaire:	116,21 g/mol	

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.05.2016

Version: 9.0

Produit: **Diethylaminoethylamine**

(ID Nr. 30036793/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.05.2016

Corrosion des métaux:	Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu. En présence d'eau ou d'humidité, la corrosion des métaux ne peut pas être exclue.
Formation de gaz inflammables:	Remarques: En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides et les agents oxydants forts. Forte réaction exothermique. Réactions avec les nitrites.

## 10.4. Conditions à éviter

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

## 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:  
acides forts, oxydants puissants, agent de nitrosation

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:  
oxydes de carbone, oxydes d'azote, gaz nitreux

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. L'inhalation d'un mélange air-vapeur très enrichie/saturé représente un danger aigu potentiel. De toxicité substantielle après contact cutané de courte durée.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 984 mg/kg (test BASF)

CL50 rat (par inhalation): > 2,5 mg/l 4 h

Concentration technique maximale possible pour les tests. La vapeur a été testée.

rat (par inhalation): 1 h (IRT)

Pas de mortalité pendant la durée d'exposition mentionnée lors de tests sur animaux, cependant des cas de mortalité ont été observés en cas d'exposition prolongée.

DL50 lapin (par voie cutanée): > 200 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Hautement corrosif. Attaque la peau et les yeux. Peut entraîner de graves lésions oculaires.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Corrosif. (test BASF)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: dommage irréversible (test BASF)

### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) : sensibilisant (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Aucun effet mutagène n'a pu être constaté dans les différents tests sur microorganismes ou sur mammifères.

### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Dans certaines conditions spéciales, le produit peut former une nitrosamine. Les nitrosamines se sont révélées être cancérigènes en expérimentation animale.

### toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles.

### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène. Les résultats ont été déterminés dans un Screeningtest (OCDE 421/422).

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Les données disponibles ne suffisent pas pour une évaluation.

### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

▮ Même après administration répétée, l'effet prépondérant consiste en l'induction de corrosion.

#### Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Nocif (nocivité aiguë) pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 100 - 220 mg/l, *Leuciscus idus* (DIN 38412 partie 15, statique)

Concentration nominale. Le produit conduit à des changements de la valeur pH dans le système de test. Le résultat se rapporte à l'essai avec un échantillon non neutralisé. Après neutralisation, diminution de l'effet nocif.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 30,16 mg/l, *Daphnia magna* ()

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

CE50 (48 h) 51,8 mg/l, *Daphnia magna* (Directive 79/831/CEE)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 34 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Valeurs nominales (confirmées par contrôle analytique de concentration) Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

CE10 (72 h) 26 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Valeurs nominales (confirmées par contrôle analytique de concentration) Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE10 (17 h) 111,7 mg/l, *Pseudomonas putida* (DIN 38412 partie 8, aquatique)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

CE 20 (30 min) > 1.000 mg/l, boue activée, ménagère (Ligne directrice 209 de l'OCDE, statique)  
L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale. Le produit n'a pas été testé.  
L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:

90 - 100 % réduction du COD (28 j) (301 A de l'OCDE (nouvelle version)) (aérobie, boue activée, ménagère)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

80 - 90 % réduction du COD (28 j) (Ligne directrice 302 B de l'OCDE) (aérobie, boue activée, industrielle)

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Compte tenu de la structure, une hydrolyse n'est pas attendue.

Information sur la stabilité dans l'eau (hydrolyse):

Compte tenu de la structure, une hydrolyse n'est pas attendue.

Evaluation de la photodégradation:

Après évaporation ou exposition à l'air, le produit est rapidement dégradé par un processus photochimique.

Photodégradation:

t<sub>1/2</sub> (Photolyse indirecte) 1,02 h; radical OH (calculé(e))

Après évaporation ou exposition à l'air, le produit est rapidement dégradé par un processus photochimique.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue. Les données se réfèrent à la substance à l'état chargé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

### 12.6. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### 12.7. Indications complémentaires

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Compte tenu de la valeur du pH du produit, il est en règle générale nécessaire de procéder à la neutralisation des eaux usées avant leur introduction en station d'épuration.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Le numéro de code des déchets selon le catalogue des déchets européen (EAK) ne peut pas être déterminé, car il dépend de l'utilisation.

En conformité avec le catalogue européen des déchets, le code déchet doit être spécifié après accord entre l'éliminateur/le producteur/les autorités.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

Numéro ONU

UN2685

Nom d'expédition des

N,N-DIÉTHYLETHYLÈNEDIAMINE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le transport: 8, 3

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.05.2016

Version: 9.0

Produit: **Diethylaminoethylamine**

(ID Nr. 30036793/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.05.2016

Groupe d'emballage: II  
 Dangers pour l'environnement: non  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Code de restriction en tunnel: D/E

**RID**

Numéro ONU: UN2685  
 Nom d'expédition des Nations unies: N,N-DIÉTHYLETHYLÈNEDIAMINE  
 Classe(s) de danger pour le transport: 8, 3  
 Groupe d'emballage: II  
 Dangers pour l'environnement: non  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Transport fluvial intérieur****ADN**

Numéro ONU: UN2685  
 Nom d'expédition des Nations unies: N,N-DIÉTHYLETHYLÈNEDIAMINE  
 Classe(s) de danger pour le transport: 8, 3  
 Groupe d'emballage: II  
 Dangers pour l'environnement: non  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche**

Non évalué

**Transport maritime****Sea transport****IMDG****IMDG**

Numéro ONU: UN 2685  
 Nom d'expédition des Nations unies: N,N-DIÉTHYLETHYLÈNEDIAMINE  
 Classe(s) de danger pour le transport: 8, 3  
 Groupe d'emballage: II  
 Dangers pour l'environnement: non  
 Polluant marin:

UN number: UN 2685  
 UN proper shipping name: N,N-DIÉTHYLETHYLENEDIAMINE  
 Transport hazard class(es): 8, 3  
 Packing group: II  
 Environmental hazards: no  
 Marine pollutant:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.05.2016

Version: 9.0

Produit: **Diethylaminoethylamine**

(ID Nr. 30036793/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.05.2016

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	NON Aucun connu	Special precautions for user:	NO None known
--	--------------------	-------------------------------	------------------

**Transport aérien****Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU:	UN 2685	UN number:	UN 2685
Nom d'expédition des Nations unies:	N,N-DIÉTHYLETHYLÈN EDIAMINE	UN proper shipping name:	N,N-DIETHYLETHYLEN EDIAMINE
Classe(s) de danger pour le transport:	8, 3	Transport hazard class(es):	8, 3
Groupe d'emballage:	II	Packing group:	II
Dangers pour l'environnement:	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	Environmental hazards:	No Mark as dangerous for the environment is needed
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

**14.1. Numéro ONU**

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.



BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.05.2016

Version: 9.0

Produit: **Diethylaminoethylamine**

(ID Nr. 30036793/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.05.2016

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**

#### **Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 40, 3

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4330, 4331

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 49, 49bis

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

### **SECTION 16: Autres informations**

#### Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Acute Tox. 4 (par voie orale)  
 Acute Tox. 3 (par voie cutanée)  
 Skin Corr./Irrit. 1A  
 Flam. Liq. 3  
 Eye Dam./Irrit. 1  
 Aquatic Acute 3  
 Skin Sens. 1B

Les restrictions de travail concernant les femmes enceintes et allaitantes doivent être respectées.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.05.2016

Version: 9.0

Produit: **Diethylaminoethylamine**

(ID Nr. 30036793/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.05.2016

Flam. Liq.	Liquides Inflammables
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H311	Toxique par contact cutané.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.